

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme des séances du 22 juillet 2022 et 25 juillet 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	AKOUALA N'DIEN	Gelly Pavelle
2	DJOCHOU	Mahunan Jaurès Chédrac
3	DOUBOUYA	Mohamede
4	EMONGO K'EMONGO	Charmy
5	FATHALLAH	Mehdi
6	HAJBI	Ghassen
7	KEO	Nariroth
8	MERAI	Rania
9	QUENUM	Codjo
10	SHABANI MAL'GA	Nicolas
11	SIDHOM	Khaled
12	WACHE SIME	Linda Christelle

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 26 juillet 2022

Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice
de l'Agence Régionale de Santé
de Martinique



Docteur Jérôme VIGUIER